



Avis aux importateurs et grossistes de fruits et légumes

Chlorméquat dans les raisins de table importés d'Inde : saison d'importation 2011

La saison d'importation du raisin de table d'Inde va prochainement commencer. Pour rappel, en 2010, de nombreux lots de raisins provenant d'Inde ne respectaient pas la limite maximale en résidus de pesticide (LMR) fixée dans la législation européenne¹ pour le chlorméquat, provoquant d'importants problèmes sur le marché européen.

Suite à ce problème, les Autorités indiennes ont introduit une demande de tolérance d'importation pour le chlorméquat dans les raisins afin de régulariser la situation. Le dossier soumis ne remplissait cependant pas les critères pour la fixation d'une LMR temporaire, menant au rejet de la demande. En conséquence, la LMR de 0,05 mg/kg reste d'application et tous les raisins placés sur le marché européen doivent la respecter.

L'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire (AFSCA) tient à rappeler à tous les opérateurs mettant sur le marché du raisin indien de leur obligation de s'assurer du respect de la législation LMR par la mise en place de mesures appropriées dans le cadre de leur autocontrôle.

Le programme de contrôle de l'AFSCA prévoit le contrôle spécifique de raisons provenant d'Inde.

¹ Règlement (CE) N° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil du 23 février 2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les denrées alimentaires et les aliments pour animaux d'origine végétale et animale et modifiant la directive 91/414/CEE du Conseil - http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm